



Allée du Bois 59287 Lewarde
03 27 71 37 37
www.coeurdostrevent.fr

RAPPORT DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Préambule :

Les projets de budgets primitifs 2025 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'exercice. Ils ont été précédés par le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 22 février 2024 et seront suivis des décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour des prochaines séances du Conseil Communautaire.

Les documents budgétaires « officiels » transmis aux membres du Conseil Communautaire répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire de l'instruction M57. Le présent rapport de présentation à vocation à synthétiser et commenter les données issues de ces documents budgétaires.

Ces documents officiels et le présent rapport seront mis à disposition au public en application de l'article L.2313-1 du CGCT. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance soit par :

- Consultation sur place au siège de Cœur d'Ostrevent à Lewarde ;
- Envoi dématérialisé via internet sur simple demande par courriel à formuler à l'adresse contact@coeurdostreventagglo.fr;
- Envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction des documents demandés.

Le présent budget répond à plusieurs objectifs exposés dans le cadre du rapport d'orientation budgétaires 2025 :

- Un budget prudent en fonctionnement permettant le maintien d'une épargne suffisante participant à l'autofinancement de nos dépenses d'investissement ;
- Un budget ambitieux en investissement permettant le financement des opérations prioritaires du mandat en cours et notamment la construction de la piscine communautaire d'Aniche (1^{ère} tranche);
- Le maintien d'une situation financière saine et d'un endettement et d'une pression fiscale mesurés.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le



ID : 059-245901152-20250403-DB2025_04_03_05-DE

1 – LE BUDGET PRINCIPAL

Les tableaux présentés dans ce rapport permettent de comparer les budgets primitifs 2024 et 2025. Les montants affichés du BP 2024 sont corrigés des décisions modificatives intervenues en cours d'exercice.

Pour rappel, le périmètre de ces budgets n'est pas modifié en 2025.

➤ 1 – 1 – Les grands équilibres du budget principal 2025

- **Les résultats de l'exercice 2024 et leur reprise anticipée au budget primitif 2025 :**

Ces résultats, encore provisoires, deviendront définitifs après le vote du compte administratif 2024 le 26 juin prochain. Ils s'établissent comme suit :

En €	Résultat clôture exercice 2023	Part à affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat exercice 2024	Résultat clôture exercice 2024
Section d'investissement	- 266 850,01 €		- 1 969 850,83 €	- 2 236 700,84 €
Section de fonctionnement	3 333 777,55 €	368 259,15 €	381 747,07 €	3 347 265,47 €
TOTAL	3 066 927,54 €	368 259,15 €	- 1 588 103,76 €	1 110 564,63 €

Le budget primitif 2025 reprend donc par anticipation, les résultats provisoires à la clôture de l'exercice 2024, à savoir :

- Un excédent de fonctionnement reporté de 3 347 265,47 € ;
- Un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 2 236 700,84 €.

Dans le cadre de ce budget, l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2024 est affecté en section d'investissement (compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé) à la couverture du déficit reporté et du déficit des restes à réaliser (soit 281 379,19 €) pour un montant de 2 518 080,03 €.

L'excédent de fonctionnement reporté, disponible après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 829 185,44 €, est maintenu en section de fonctionnement à la ligne R002 – Excédent de fonctionnement reporté.

- **La vue d'ensemble du budget primitif 2025 – principal**

Cette vue d'ensemble se présente comme suit, avec reprise anticipée des résultats provisoires de clôture de l'exercice 2024 :

En €	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	30 939 693,44	31 214 508
Opérations d'ordre	1 183 000	79 000
Excédent de fonct. reporté	-	829 185,44
TOTAL	32 122 693,44	32 122 693,44

En €	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	11 158 334,19	9 772 955
Opérations d'ordre	135 868	1 239 868
Déficit reporté	2 236 700,84	-
Excédent de fonct. Capitalisé		2 518 080,03
TOTAL	13 530 903,03	13 530 903,03

➤ 1 – 2 – La section de Fonctionnement

- **1 – 2 – 1 – Les recettes de fonctionnement (hors résultat reporté) :**

Chapitre	Libellé (en €)	BP 2024 (+DM)	BP 2025	Variation
013	Atténuations de charges	80 000,00	100 000,00	25,00%
70	Produits des services	429 099,00	581 728,00	34,39%
73	Impôts et taxes	21 593 347,00	21 676 638,00	0,38%
74	Dotations et participations	7 500 336,00	8 158 084,00	7,84%
75	Autres produits de gestion courante	635 249,46	671 466,00	5,70%
78	Reprises provisions	2 401,00	26 592,00	-
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	81 000,00	79 000,00	- 2,47%
	Total recettes de fonctionnement	30 321 432,46	31 293 508,00	3,21%

❖ **Chapitre 013 – Atténuations de charges : 100 000 €**

Il s'agit essentiellement des remboursements sur rémunération du personnel, en cas d'absence, lesquels sont bien-sûr très aléatoires. Cas atténuations de charges sont évaluées à 100 000€ pour 2025.

❖ **Chapitre 70 – produits des services : 581 728 €**

Les produits des services, évalués à 581 728,00€, sont composés essentiellement des recettes attendues de la revente des matériaux issus de la collecte sélective pour 249 250€, de la facturation aux communes du service d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour 106 220€, des facturations aux communes et aux particuliers des prestations réalisées dans le cadre des dispositifs permis de louer et permis de diviser pour 99 530€, des redevances perçues au titre des bornes de recharge de véhicules électriques pour 33 000€ et des droits d'entrées à la piscine communautaire d'Hornaing pour 37 000€.

La hausse attendue de ces produits en 2025 s'explique essentiellement par la mise en place ou le développement de certain services (piscine communautaire d'Hornaing,

dispositifs permis de louer, permis de diviser notamment substantielle des prix de reprise des matériaux.

❖ **Chapitre 73 – Impôts et taxes : 21 676 638 €**

Les impôts et taxes se répartissent comme suit :

En €	BP 2024 (+DM)	BP 2025	Variation
Impôts directs locaux (THRS, TFB, TFNB, CFE)	3 165 112	3 204 839	1,25%
Fraction TVA (ex CVAE)	1 490 899	1 440 482	- 3,38%
IFER	237 629	252 444	6,23%
Taxe GEMAPI	500 000	500 000	-
TASCOM	615 713	650 479	5,65%
TEOM	7 226 850	7 414 446	2,60%
Fraction TVA (ex THRS)	6 683 382	6 447 387	- 2,60%
FNGIR	0	0	-
Attributions de compensation	572 484	572 484	-
FPIC	912 690	913 303	0,06%
Taxe consommation finale d'électricité	187 388	179 574	- 4,17%
Autres reversements	1 200	101 200	-
TOTAL	21 593 347	21 676 638	0,38%

Globalement, les crédits inscrits à ce chapitre sont prévus en hausse de seulement 0,38% par rapport au BP 2024.

- Aucune augmentation de taux ne sera mise en œuvre en 2025. Ces taux seront donc reconduits à leur niveau de 2024 :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	12,04 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	0,363 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	4,61 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	15,00 %
Cotisation foncière des entreprises :	31,02 %

- Le produit fiscal attendu pour 2025 tient compte de la revalorisation des valeurs locatives foncières de 3,9%. Il résulte des montants estimés au stade du ROB 2025.
- La CVAE est désormais intégralement versée à l'Etat et compensée par ce dernier via l'attribution d'une fraction de TVA nationale. Cette fraction de TVA est gelée à son niveau de 2024.
- La fraction de TVA qui remplace la taxe d'habitation sur les résidences principales, est décorrélée des évolutions locales et sensible à la conjoncture

économique nationale. Pour 2025, son montant est gérée à son niveau de 2024.

- Le FNGIR : Cœur d'Ostrevent demeure contributeur de ce fonds en lien avec le retrait d'Emerchicourt en 2023.
- Les attributions de compensation : le même montant d'attributions de compensation est inscrit au BP 2025 dans l'attente de leur révision éventuelle dans le courant de l'exercice.
- Dans la rubrique « autres versements » figure au BP 2025 le reversement par les communes de 25% de la taxe foncière bâtie perçue auprès des entreprises implantées dans nos zones d'activités (pacte financier et fiscal). Le produit de ce reversement est évalué à 100 000€.

❖ **Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 8 158 084 €**

Les crédits inscrits à ce chapitre se répartissent comme suit :

En €	BP 2024 (+DM)	BP 2025	Variation
Dotation d'intercommunalité	1 455 979	1 747 170	20,00%
Dotation de compensation	1 786 947	1 752 238	-1,94%
Compensations fiscales	1 070 055	1 085 920	1,48%
Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP)	71 071	69 571	-2,11%
Autres participations (Etat, région, Département et autres)	2 936 284	3 228 185	9,94%
Fonds Départemental de Péréquation de la TP (FDPTP)	180 000	275 000	52,78%
TOTAL	7 500 336	8 158 084	8,77%

- Globalement, les crédits inscrits à ce chapitre sont prévus en hausse de 8,77 % par rapport au BP 2024, essentiellement en lien avec la majoration de la dotation d'intercommunalité générée par le passage en communauté d'agglomération.
- Les autres participations, sont composées essentiellement des remboursements par l'Etat d'une partie des salaires versés aux agents employés dans les différents chantiers d'insertion (891 400€) et des différents soutiens versés par CITEO et EcoFolio au titre de notre compétence « déchets » (760 000 €).
- Les prévisions au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) tiennent compte de leur intégration dans les variables d'ajustement du budget de l'Etat. A noter que notre attribution au titre du FDPTP s'est élevée à 368 825€ en 2024.

❖ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 671 466 €**

Ces autres produits de gestion courante, évalués à 671 466€, sont composés essentiellement du produit de la refacturation aux communes de la part « investissement » de la cotisation payée au SIDEN-SIAN au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines soit 415 100€, de la redevance versée par EDF au titre de la concession d'électricité soit 70 000€ et du remboursement par le SIDEN-SIAN de la part « intérêts » de l'annuité d'un emprunt qui aurait dû lui être transférée (annuité réglée par Cœur d'Ostrevent) pour 117 642€.

❖ **Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 79 000 €**

Ce chapitre retrace les opérations de reprises de subventions d'investissement liées au financement des équipements dits transférables. Les amortissements sont prévus pour 79 000 €.

• **1 – 2 – 2 – Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit par chapitre budgétaire :

Chap.	Libellé (en €)	BP 2024 (+DM)	BP 2025	Variation
011	Charges à caractère général	6 949 375,00	7 276 397,00	4,71%
012	Charges de personnel	5 900 000,00	6 200 000,00	5,08%
014	Atténuations de produits	3 865 634,00	4 098 235,00	6,02%
65	Autres charges de gestion courante	13 420 267,00	13 258 145,00	-1,21%
66	Charges financières	21 600,00	101 916,00	123,00%
67	Charges spécifiques	1 000,00	1 000,44	-
68	Dotations aux provisions	73 630,00	4 000,00	-
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	-
023	Virement à la section d'investissement	1 988 854,00	0,00	-
042	Opérations d'ordre transferts entre sections (amortissements)	1 168 000,00	1 183 000,00	1,28%
	TOTAL	33 388 360,00	32 122 693,44	- 3,79%

❖ **Les charges à caractère général : 7 276 397,00 €**

Ce chapitre totalise 23,40% des dépenses réelles de fonctionnement. Les charges à caractère général sont prévues en hausse de 4,71% par rapport au BP 2024.

A noter que le budget du service déchets, soit 4 444 401,63€, émerge à plus de 61 % sur ce chapitre de dépenses.

Ces charges incluent, à partir de cette année, les charges d'exploitation de la piscine communautaire d'Hornaing, soit 200 000€ pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2025.

❖ **Les charges de personnel : 6 200 000 €**

Ce chapitre totalise 20,04% des dépenses réelles de fonctionnement. Les charges de personnel sont en hausse de 5,08% (300 000€ en volume) par rapport au BP 2024.

Cette évaluation tient compte notamment :

- De la mise en œuvre programmée du complément indemnitaire annuel (seconde part du RIFSEEP) ;
- Du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) ;
- Des recrutements envisagés en 2025 et des départs (retraites, mutations et fins de contrats) ;
- Des décisions prises en matière de revalorisation du régime indemnitaire servi aux agents ;
- De l'effet en année pleine des recrutements opérés en 2024 ;
- De l'exploitation de la piscine communautaire d'Hornaing à compter du 1^{er} avril 2025.

❖ **Les atténuations de produits : 4 098 235 €**

Ce chapitre totalise 13,25% des dépenses réelles de fonctionnement. Les atténuations de produits sont prévues en hausse de 6,02 % (232 601€ en volume) par rapport au BP 2024 en raison de la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire au bénéfice des communes dotée d'une enveloppe de 250 000€.

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent :

- Au montant total des attributions de compensation versées aux neuf communes concernées au titre de l'exercice 2024 pour 3 079 428€ ;
- A divers dégrèvements de contributions directes à restituer pour 5 000€ ;
- Au versement d'une part de la TICFE aux communes de moins de 2000 habitants pour 172 502€ ;
- Au prélèvement au titre du FNGIR pour 576 305€ (prélèvement opéré depuis le retrait de la commune d'Emerchicourt du périmètre intercommunal).

❖ **Les autres charges de gestion courante : 13 258 145 €**

Ce chapitre totalise 42,85% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges, en majeure partie incompressibles, sont prévues en baisse de 1,21% (- 167 122€ en volume) par rapport au BP 2024.

Ces charges sont composées essentiellement :

- Des indemnités de fonction des élus évaluées à 281 800 € sur la base des montants délibérés en début de mandat ;

- Des participations obligatoires aux organismes de regroupement évalués globalement à 11 857 301€ (SIAVED, SIDEN-SIAN, SMTD, SMAPI, SCOT, SYMEA etc...).
- Des subventions aux associations et personnes de droit privé et autres subventions évaluées à 1 094 044€.
- Des provisions pour créances douteuses pour 25 000€.

Les variations suivantes sont notamment prises en compte au budget 2025 :

- Augmentation des cotisations versées au SIDEN-SIAN au titre de la GEPU : + 30 000 € (+ 1,75%) ;
- Diminution de la contribution au SIAVED : - 185 307 € (-3%) ;
- Augmentation de la contribution au SMAPI : + 34 664€ (+10%) ;
- Aides communautaires dans le cadre du PIG2 : - 48 500€ ;
- Augmentation de la contribution au SMTD : + 100 000€ (+3,24%).

Le détail des participations et subventions attribuées est produit en annexe de la maquette budgétaire officielle.

❖ **Les charges financières : 101 916 €**

Les charges financières représentent une faible part des dépenses réelles de fonctionnement, soit 0,33%, avec un total de 101 916€. Il s'agit des charges liées aux intérêts de la dette en augmentation de 123% par rapport au réalisé 2024 (45 682€).

❖ **Les charges spécifiques : 1 000 €**

Cette enveloppe de crédits sera affectée en cas de besoin à l'annulation de titres en cours d'exercice.

A noter qu'à ce chapitre, aucune subvention du budget principal n'est prévue pour équilibrer le budget annexe des zones d'activités.

❖ **Les dotations aux provisions : 4 000 €**

Cette dotation aux provisions d'un montant de 4 000€ correspond au montant estimé du risque financier encouru au titre des contentieux en cours.

❖ **Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)**

Ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements à opérer sur l'exercice 2025 pour un montant de 1 183 000 €.

Ces dotations participent à l'autofinancement de notre programme d'investissement tel que décliné ci-après.

➤ 1 – 3 – La section d'investissement

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 059-245901152-20250403-DB2025_04_03_05-DE

• 1 – 3 – 1 – Les ressources d'investissement :

Elles totalisent 13 530 903,03 € dont 12 291 035,03 € de recettes réelles incluant 1 115 362€ de restes à réaliser de l'exercice 2024.

❖ Les recettes financières : 7 699 420,03 €

Elles sont constituées :

- De la part de l'excédent de fonctionnement reporté de 2024 affectée en réserve à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 2 518 080,03€ ;
- De l'estimation du FCTVA sur les investissements programmés pour 1 399 450,00€ ;
- Du reversement par les communes de 10% du produit encaissé de la taxe d'aménagement pour 45 000€ (axe du pacte financier et fiscal) ;
- Du produit attendu d'un emprunt pour 3 736 890,00 €.

❖ Les recettes d'équipement : 4 591 615€

Elles sont constituées :

- De la subvention attendue de la Région (PRADET) pour le financement de l'aménagement de pontons sur les berges de la Scarpe pour 41 016 € ;
- Des restes à réaliser de l'exercice 2024 pour 1 115 362,00€ ;
- D'un premier acompte sur les subventions attendues pour le financement de la piscine communautaire, soit 3 231 750€, à savoir :
 - o Etat : DSIL pour 500 000 € et FNADT pour 600 000€ ;
 - o Région : ACTES pour 750 000€ et Nager en Hauts-de-France pour 1M€ ;
 - o Département : PTS pour 600 000 € ;
 - o Agence Nationale du Sport pour 380 000€ ;
 - o ADEME pour 115 000€ ;
- De la subvention attendue du FACE pour le financement des travaux d'électrification rurale, soit 42 907€ ;
- De la participation attendue du SMTD au titre du raccordement de bornes de recharge de véhicules électriques sur une aire de co-voiturage, soit 11 861 € ;
- De la participation attendue du Centre Historique Minier au titre de la fourniture et de la pose de deux bornes de recharge de véhicules électriques, soit 9 717€ ;
- De la subvention attendue de l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement d'un terrain de basket sur le site de la base sport nature des Argales, soit 31 800 € ;
- De la subvention attendue de la Région pour l'aménagement de divers équipements sportifs sur le site des Argales, soit 19 111 € ;
- De la subvention attendue au titre de la DETR pour la réfection de chemins et parking, soit 26 134 €, et l'aménagement d'un point d'information touristique, soit 27 017€ ;
- De la subvention attendue du Département pour l'aménagement d'un point d'information touristique, soit 29 940€.

❖ **Les recettes d'ordre : 1 239 868€**

Ces recettes d'ordre pour 1 183 000 € au chapitre 040 correspondent aux montants inscrits en dépenses de fonctionnement, au titre des dotations aux amortissements de l'exercice.

Sont prévus au chapitre 041, les crédits nécessaires à la passation des écritures de récupération des avances forfaitaires pour 56 868€ (en dépenses et en recettes).

• **1 – 3 – 2 – Les dépenses d'investissement :**

Elles totalisent 13 530 903,03 € dont 11 158 334,19 € de dépenses réelles incluant 1 396 741,19 € de restes à réaliser de l'exercice 2024.

Comme vu préalablement, le résultat reporté de l'exercice 2024 correspond à un besoin de financement de 2 236 700,84 € inscrit à la ligne D001-Solde d'exécution négatif anticipé.

❖ **Les opérations financières : 210 782 €**

Ce chapitre intègre les échéances de remboursement en capital des emprunts et d'une avance de l'Agence de l'Eau en cours pour un montant total de 210 782€.

❖ **Les opérations d'ordre : 135 868 €**

Elles sont constituées de la dotation aux amortissements des subventions (dotation également inscrite en recettes de la section de fonctionnement) pour 79 000 € et des crédits nécessaires à la passation des écritures de récupération des avances forfaitaires pour 58 868 €.

❖ **Les opérations d'équipement et subventions d'équipement versées : 9 550 811€ (hors restes à réaliser)**

Ces opérations se déclinent comme suit par services :

INVESTISSEMENT 2025 : PROPOSITIONS

ARTICLE	SERVICES	PROPOSITIONS	
		DEPENSES	RECETTES
SERVICE TECHNIQUE		210 842 €	42 907 €
2182-020-501	FLOTTE AUTOMOBILE	40 000 €	
	Camion - Bucherons	40 000 €	
	Véhicule utilitaire - Centre de formation		
	BÂTIMENTS	0 €	
	EQUIPEMENTS	43 300 €	
2158-020-501	EQUIPES TECHNIQUES - MATERIEL	12 800 €	
2184-020-501	Divers services : Mobilier + Piscine	14 500 €	
	Divers Services matériel	1 000 €	
2188-020-501	Matériel Festivités	15 000 €	
	TRAVAUX	127 542 €	42 907 €
	Parc du Château : installation jeux		
21538-810-893	Interventions sur tracé du SMTD chambres fibre	20 000 €	
2041583-898	Aménagement numérique du territoire	10 000 €	
2315-020-894	Travaux d'électrification rurale	97 542 €	42 907 €
SERVICE INFORMATIQUE		54 100 €	

	MATERIEL INFORMATIQUE		
2183	Matériel informatique pour modernisation du système informatique et télétravail - PC		
2183	Remplacement des onduleurs		
2183	Remplacement des onduleurs baies distribuées		
2183	Achat vidéoprojecteur et écran portable pour Masny	600 €	
2051	Licences Microsoft + Outlook (Remplac des postes)	3 000 €	
2188	Matériel divers appareils photos, casques, téléphone fixe	1 500 €	
2183	Lecture publique : PC remplacement du 1er parc	5 000 €	
		20 500 €	
2051	Logiciel Serv. Dév Eco Suivi Emploi formation ODOO		
2051	ADOBE Licence	1 500 €	
2051	ADS : Cartographie Géo pour Oxalis	19 000 €	
	CENTRE DE FORMATION	15 000 €	0 €
2158-24-513	Chantier bâtiment - Plateforme individuelle roulante (respect nouvelles normes remplacement échelles)	5 000 €	
	Matériel SST/Sécurité incendie	10 000 €	
	PISCINE HORNAING	209 000 €	0 €
2314	Travaux : parking	160 000 €	
2188	Equipements divers	49 000 €	
	PISCINE ANICHE	7 426 769 €	3 231 750 €
2031	Etude de faisabilité : AMO pour rédaction et programmation	43 200 €	
	Etude Forage	0 €	
2031	Etudes préalables (de sol, pollution, géothermie,etc)	11 460 €	
2313	Maitrise d'œuvre & contrôles	758 605 €	
2313	Frais divers	175 000 €	
2313	Travaux	6 438 504 €	
	SANTE	27 480 €	
2188	2 Mallettes de téléconsultation pour le CPTS Cœur Ostrevent Ecaillon	27 480 €	
	HABITAT	672 500 €	
20423-897	ERBM TRAVAUX	631 500 €	
	ANICHE Cité Archevêque (acompte)	10 800 €	
	ECAILLON Cité Arbrisseaux (acompte)	67 500 €	
	FENAIN Cité Agache (1er acompte)	116 400 €	
	MASNY Cité Champ Fleuri - 1ère tranche (1er acompte)	126 000 €	
	PECQUENCOURT Cité Barrois - 2ème tranche (solde)	310 800 €	
20423-70-897	PLAI - Accompagner la production dans le parc locatif social	16 000 €	
261	SPL du NORD : constitution	25 000 €	
	SERVICE DECHETS	183 500 €	
2188	Bacs	100 000 €	
2188	Colonnes à verre	10 000 €	
2188	Composteurs nouvelles consignes de tri	63 000 €	
	Cuves récupération eau de pluie	8 000 €	
2188	Achat nettoyeur à haute pression	2 500 €	
	ENVIRONNEMENT	219 320 €	67 594 €
2031	Aménagement de la Scarpe	181 320 €	41 016 €
	Etude MO	14 320 €	
238-2315	Travaux sur berges pour installations de 3 pontons	167 000 €	
21534-020-501	Fourniture et pose de bornes de recharges électriques	38 000 €	26 578 €
	CULTURE	2 500 €	
	Matériel technique	2 500 €	
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	62 000 €	0 €
20422	Aide à l'immobilier d'entreprises	62 000 €	
	ADMINISTRATION GENERALE	200 000 €	0 €
204	Participation Subvention Mission Locale	200 000 €	
	LES ARGALES	267 800 €	134 002 €
	Matériel espaces verts CF + Divers	12 000 €	
	Matériel de secours	800 €	
	Habillage poubelles (bois)	2 500 €	
	Dome nautic club réfection éclairage	1 500 €	
	Dome nautic club : toiture (entreprises)	6 000 €	
	Réfection des accès + JEUX	243 000 €	134 002 €
	Signalétique	2 000 €	
	TOTAL DEPENSES	9 550 811 €	
	TOTAL SUBVENTIONS		3 476 253 €
	FCTVA (16,404%)		1 399 450 €
	SOLDE RECETTES - DEPENSES	4 675 108 €	

2 – LE BUDGET ANNEXE D'ACTIVITES

Ce budget annexe s'équilibre à la somme de 1 350 851€ en section de fonctionnement et à la somme de 2 873 468,15€ en section d'investissement.

Il a été établi avec reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2024, à savoir :

- Un excédent de fonctionnement reporté de 734 696,68€ ;
- Un déficit d'investissement reporté de 5 848,15€ ;

Dans le cadre de ce budget, l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2024 est affecté en section d'investissement au compte 1068 à la couverture du déficit reporté et du déficit des restes à réaliser (soit - 6 655€) pour un montant de 12 503,15€.

L'excédent de fonctionnement disponible après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 722 193,53€, est maintenu en section de fonctionnement à la ligne R002 – excédent de fonctionnement reporté.

➤ 2 – 1 – La section de fonctionnement

• 2 – 1 – 1 – Les dépenses de fonctionnement :

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 1 215 511€, en baisse de 12,08% (130 970€ en volume) par rapport au BP 2024.

❖ Chapitre 011 – Charges à caractère général : 546 989€

Les crédits inscrits à ce chapitre sont affectés essentiellement :

- A l'entretien des voies et réseaux des zones d'activités (entretien voiries et fils d'eau, nettoyage bouches d'égouts, salage et déneigement, espaces verts...) ;
- A l'entretien et aux charges de fonctionnement des deux villages d'entreprises (eau, électricité, chauffage, maintenance des équipements, entretien des locaux...) ;
- A l'entretien des terrains ;
- A la réalisation d'études pour 38 000€ (études géotechniques préalables à la cession de terrains, études zones humides) ;
- Au paiement des taxes foncières au bénéfice des communes essentiellement pour 80 000 € ;
- A la reconstruction de la cellule incendiée au sein du village d'entreprise « La Renaissance » pour 374 000€.

❖ Chapitre 012 – Charges de personnel : 300 000 €

Sont rémunérés sur ce budget annexe les agents affectés essentiellement à la gestion des zones d'activités et les agents du service technique en charge de l'entretien des espaces verts de ces mêmes zones d'activités. Ces charges de personnel sont évaluées à 300 000€ et tiennent compte essentiellement de l'effet GVT.

❖ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 2 141€**

Ces charges correspondent essentiellement à la subvention à verser à l'Amicale du Personnel pour les agents rémunérés sur ce budget annexe d'un montant de 2 136€.

❖ **Chapitre 66 – Charges financières : 363 981€**

Ces charges correspondent à la part « intérêts » de l'annuité de la dette portée par ce budget annexe (intérêts courus non-échus compris).

❖ **Chapitre 67 – Charges spécifiques : 2 000€**

Est prévue à ce chapitre une enveloppe de crédits de 2 000 € permettant d'éventuelles annulations de titres de recettes en cours d'exercice.

❖ **Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 400 €**

Cette provision est constituée pour risques d'impayés.

❖ **Ligne 042 – Transferts entre sections : 135 340€**

Seule est prévue une dotation aux amortissements des immobilisations pour 135 340€. Cette dotation, inscrite également en recettes de la section d'investissement, participera à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

• **2-1-2- Les recettes de fonctionnement**

Le niveau des recettes réelles de fonctionnement s'établit à 628 657€.

❖ **Chapitre 70 – Produits des services et du domaine : 5 000,17€**

Ces produits correspondent à la redevance d'occupation du domaine public due par un opérateur de téléphonie mobile.

❖ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 611 862,28€**

Sont prévus à ce chapitre :

- Le produit des loyers dus par les entreprises locataires de nos deux villages d'entreprises pour un montant de 165 000,28€ ;
- Le produit des cautions qui n'ont pu être restituées à certains locataires pour 3 512€ ;
- L'excédent constaté à la fin de la concession « Barrois » versé par le SEM Territoires 62 pour 69 350€ ;
- L'indemnité de sinistre versée par notre assureur suite à l'incendie d'une cellule du village d'entreprises « La Renaissance » pour 374 000€.

❖ **Ligne 78 – reprise sur provisions : 6 794,55€**

Reprise sur la provision constituée les exercices antérieurs pour risques contentieux.

2 – 2 - La section d'investissement

2-2-1- Les dépenses d'investissement

Le niveau des dépenses réelles d'investissement s'établit à 2 792 620€, en nette augmentation par rapport au BP 2024.

❖ **Chapitre 16 – Les dépenses financières : 330 812€**

Ces dépenses sont constituées :

- du remboursement de la part « capital » de l'annuité de la dette imputée sur ce budget annexe pour 302 000,00€ ;
- du remboursement éventuel des cautions versées par les entreprises locataires des deux villages d'entreprises pour 28 812,00€.

❖ **Chapitre 20, 21 et 23 – Opérations d'équipement : 2 455 153€**

Ces dépenses sont déclinées dans chacune des opérations suivantes (hors restes à réaliser pour 6 655,00€) :

- Zone d'activités « La Renaissance » (existante et extension) : 294 144€

Sont prévus :

- Une enveloppe de crédits de 11 000,00 € pour le financement d'études de sols et de bornages de terrains ;
- Une enveloppe de crédits de 28 000,00 € pour le financement de dépenses nécessaires à l'acquisition du reliquat du secteur 3 (indemnités diverses, frais SAFER, frais notariés) ;
- Une enveloppe de crédits de 255 144,00€ pour travaux de voirie et d'éclairage public à réaliser sur la zone existante.

- Zone d'activités « Barrois » : 2 114 009€

Sont prévus :

- Une enveloppe de travaux de 234 400,00 € au titre de la compensation de zones humides ;
- Une enveloppe de crédits de 137 800,00€ pour travaux de voirie, d'éclairage public, de remplacement de clôtures, et d'eau potable ;
- Le renforcement d'un poste Enedis pour 234 850€ ;
- Des travaux de voirie (TC5) pour 1 500 000€ ;
- Des travaux de chauffage (bâtiment relais) pour 1 959€ ;
- Des frais de géomètre (bornage) pour 5 000€.

- Zone d'activités « De Sessevalle » : 29 000€

Sont prévus :

- Une enveloppe de crédits de 5 000,00€ pour travaux d'éclairage public ;
- Une enveloppe de crédits de 20 000,00€ pour travaux de voirie ;

- Une enveloppe de crédits de 4 000€ pour le remplacement de cloisons (bassin d'eaux pluviales).

- Signalétique des zones d'activités : 6 000€

Cette enveloppe de crédits est affectée à la fourniture et la pose de panneaux.

- Base de vie : 12 000€

Cette enveloppe de crédits sera affectée à l'acquisition d'outillage nécessaire à l'entretien des espaces verts des zones d'activités.

2-2-2 Les recettes d'investissement

Le niveau des recettes réelles d'investissement s'établit à 2 411 473€.

❖ Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées : 28 812€

Ces recettes correspondent à l'encaissement des cautions dues par les nouvelles entreprises locataires des cellules des deux villages d'entreprises.

❖ Chapitre 024 – Cession de terrains : 2 221 813€

Ce produit de cessions de terrains est attendu au titre des ventes suivantes :

Zone « De Sessevalle » :

- Projet automobile : 52 170€

Zone « La Renaissance » :

- Projet Electeka : 46 788€

- Vente société OGC Construction : 105 000€

Zone « Barrois » :

- Projet Parcolog : 1 842 855€

- Vente Piazza Service : 175 000€

❖ Chapitre 1321 – Subventions : 400 000€

Subvention attendue de l'Etat (DETR) pour la construction de la TC5.

A noter que ce projet de BP 2025 annexe des zones d'activités ne prévoit aucun recours à l'emprunt et aucune participation du budget principal.

3 – BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS

Un budget annexe est présenté pour chacune des cinq opérations en cours.

Ces budgets couvrent les opérations de lotissement en cours et sont dits de « stocks ». Cette comptabilité financière conduit à un équilibre budgétaire par des opérations d'ordre « de stocks ». Par souci de simplification, seules vous sont présentées les opérations réelles.

Pour certains budgets, la section d'investissement est équilibrée par le versement ou le remboursement partiel d'avances du budget principal. Bien que prévus dans certains budgets, ces versements ou remboursements ne seront réalisés qu'à la clôture des opérations.

Les résultats de clôture de l'exercice 2024 sont repris par anticipation dans chaque budget annexe sans affectation possible en section d'investissement.

1 - Budget annexe de l'opération « Bruille-Lez-Marchiennes – Extension le Village »

Cette opération, lancée en 2012, a été mise en sommeil en 2014 en phase d'acquisitions foncières

- ❖ Le BP 2025 s'équilibre à la somme de 141 348,40€ en section de fonctionnement et à la somme de 141 348,40€ en section d'investissement.
- ❖ En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de 2024, soit 118,73 € est repris au R002. Sont prévus en dépenses réelles :
 - Le paiement de la taxe foncière non-bâtie pour 100,00 € ;
 - Des frais divers pour 400,00 € (inscription permettant d'équilibrer cette section) ;
 - Des frais de gestion sur la vente des terrains pour 6 500,00 €.
- ❖ En section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de 2024, soit 79 764,93€ est repris au R001. Est prévu en dépenses réelles le remboursement partiel de l'avance du budget principal pour 202 764,93€ (inscription permettant d'équilibrer cette section).

Cette opération pourra être clôturée après la réalisation de la vente de son emprise foncière à la commune au prix de 130 000,00 € (délibération du Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2022).

2- Budget annexe de l'opération « Emerchicourt – Chemin d'Azincourt »

Cette opération, lancée en 2004, a été mise en sommeil en phase travaux en 2014 mais surtout en 2019 suite au retrait de la commune d'Emerchicourt du périmètre intercommunal.

- ❖ Le BP 2025 s'équilibre à la somme de 1 534 916,01€ en section de fonctionnement et à la somme de 1 455 411€ en section d'investissement.

- ❖ En section de fonctionnement, le déficit de fonctionnement de 3,01€, est repris au D002.

Sont prévus en dépenses réelles :

- Les frais de gestion sur la vente des terrains d'emprise de l'opération à un aménageur privé pour 72 500,00 € (5% de 1 450 000,00 €). Ces frais de gestion sont versés au budget principal ;
- Le paiement de la taxe foncière non bâtie pour 6 000,00 €,
- Des frais divers pour 1 000,00 €.

Sont prévus en recettes réelles :

- Le produit de la vente des terrains d'emprise de l'opération à la SAS JPC – M. Aménagements pour 1 450 000,00€ (délibération du Bureau Communautaire du 22 septembre 2022);
- Des produits divers pour 5,01 € (inscription permettant d'équilibrer cette section).

- ❖ En section d'investissement, le déficit d'investissement reporté de 2024, soit 36 226,53€, est repris au D001. Est prévu en dépenses réelles, le remboursement de l'avance du budget principal pour 1 334 273,47€.

Cette opération pourra être clôturée après la réalisation de la vente de son emprise foncière.

3 – Budget annexe de l'opération « Fenain – Cité du Rond-Point »

Cette opération, lancée en 2007, est achevée depuis la vente de son dernier lot en 2021.

- ❖ Le BP 2025 s'équilibre à la somme de 199 636,10€ en section de fonctionnement et à la somme de 180 862,91€ en section d'investissement.
- ❖ En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de 2024, soit 18 773,19 € est repris au R002.

Sont prévus en dépenses réelles :

- Divers travaux préalables à la rétrocession des VRD à la commune pour 180 000 € ;
- Des frais divers pour 18 773,19 € (inscription permettant l'équilibre de cette section).
- ❖ En section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de 2024, soit 74 526,23€, est repris au R001. Est prévu en recettes réelles, le versement d'une avance du budget principal pour 105 473,77€ permettant d'équilibrer cette section.

Cette opération pourra être clôturée après la rétrocession de ses voies et réseaux à la commune.

4 – Budget annexe de l’opération – Le Village »

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 059-245901152-20250403-DB2025_04_03_05-DE

Cette opération, lancée en 2007, est toujours en phase de commercialisation (deux lots invendus à ce jour).

- ❖ Le BP 2025 s'équilibre à la somme de 197 186,05€ en section de fonctionnement et à la somme de 1 013 712,60€ en section d'investissement.
- ❖ En section de fonctionnement, le déficit de fonctionnement reporté de 2024, soit 16 227,05 €, est repris au D002.

Sont prévus en dépenses réelles :

- Les travaux préalables à rétrocession des VRD à la commune pour 75 000 € ;
- Le paiement des taxes foncières pour 200,00€ ;
- Le règlement des frais de gestion sur la vente des derniers lots pour 4 979,00€.

Sont prévus en recettes réelles :

- Le produit de la vente des deux derniers lots pour 99 579,00€ ;
 - Des produits divers pour 16 229,05 € (inscription nécessaire à l'équilibre de cette section).
- ❖ En section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de 2024, soit 912 934,60€ est repris au R001. Est prévu en dépenses réelles le remboursement partiel de l'avance du budget principal pour 932 334,60€.

5 – Budget annexe de l’opération « Somain – Fenain – Terroir des Deux Villes »

Cette opération, lancée en 2005, a été mise en sommeil en 2014 en phase d'acquisitions foncières.

- ❖ Le BP 2025 s'équilibre à la somme de 158 319,19€ en section de fonctionnement et à la somme de 147 118,50€ en section d'investissement.
- ❖ En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de 2024, soit 0,69€, est repris au R002.

Sont prévues en dépenses réelles le règlement des taxes foncières et de frais divers pour un montant total de 11 200,69€.

- ❖ En section d'investissement, le déficit d'investissement reporté de 2024, soit 19 535,70€, est repris au D001.

En section d'investissement est prévu le remboursement partiel de l'avance au budget principal pour 113 264,30 €.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le



ID : 059-245901152-20250403-DB2025_04_03_05-DE